

Fiche d'inscription au service de Portage de repas à domicile

Pour vous inscrire au service de portage de repas à domicile de la commune, vous devez nous retourner les documents ci-après :

- **Le règlement du service de portage de repas signé - il vous est remis en 2 exemplaires : 1 que vous devez conserver et 1 à remettre au CCAS une fois complété et signé**
- **La fiche d'inscription (à compléter et à signer) – voir au dos**

Les informations portées sur les documents doivent être les plus précises possibles, notamment l'adresse du lieu de livraison. Des indications complémentaires pourront être demandées pour faciliter le travail des agents de livraison.

Le dossier dûment complété doit être transmis au choix de manière suivante :

- Par mail à maisondesservices@ville-cournonterral.fr
- Remise à la personne en charge de la livraison des repas
- par voie postale à la mairie de Cournonterral, 12 avenue Armand Daney , 34660 Cournonterral
- dépôt sur place du lundi au vendredi de 8h00 à 12h à l'adresse suivante :
Maison des services/C.C.A.S. ; 104 Esplanade Hélios ; 34660 COURNONTERRAL

Informations :

Du lundi, Mercredi, Jeudi de 8h00 à 12h et 13h30 à 17h30 / Mardi et Vendredi 8h00 à 12h00
au 04 67 85 62 40 ou par mail : maisondesservices@ville-cournonterral.fr

Rappel des délais de mise en place du service (extrait du règlement)

Une fois le dossier complet : un délai de 1 semaine est nécessaire entre l'inscription et le 1er jour de livraison, compte tenu des impératifs du restaurant scolaire : Cette demande devra être faite au plus tard le mardi qui précède la semaine d'activation du service. La mise en place sera toujours effective à partir d'un lundi (ou mardi si ce lundi est férié).

L'utilisateur s'engage à informer le service, dans les meilleurs délais, de toute suspension, reprise, absence, hospitalisation... susceptibles d'influer sur le fonctionnement du service

Les annulations ou modification en dehors des hospitalisations non programmée ou urgence devront être effectuées par écrit via l'imprimé correspondant ou par mail au plus tard le mardi qui précède la semaine concernée.

En cas d'hospitalisation d'urgence ou décès, l'information devra être transmise au plus tôt (par téléphone 04.67.85.62.40), l'information devra être confirmée par écrit (maisondesservices@ville-cournonterral.fr) pour suspendre ou arrêter le service immédiatement et éviter toute facturation

Mentions RGPD

Objet du traitement : le CCAS de Cournonterral a établi le règlement du portage des repas à domicile et la fiche d'inscription correspondante afin d'assurer le suivi administratif de votre dossier, de gérer le suivi de vos commandes et des livraisons, d'assurer la facturation et de vous garantir un service de qualité. La base légale de ce recueil de données est l'exécution d'un contrat de service (cf. article 6.1 du Règlement européen sur la protection des données).

Responsable de traitement : le Maire de la ville de Cournonterral/de Président du CCAS demeure le responsable de traitement de vos données à caractère personnel.

Destinataires des données : Les agents de la Maison des services/CCAS, du service finances de la ville de Cournonterral et du service de restauration Scolaire de la commune de Cournonterral.

Durée de conservation des données : 10 ans pour le dossier administratif du bénéficiaire et 5 ans pour l'état de la facturation et de remboursement par les assurances sociales.

Droits des personnes : Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont toutes obligatoires. En refusant le traitement des données personnelles incluent dans ce dossier, nous ne pourrions traiter votre demande.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute autre question relative au traitement de vos données à caractère personnel par la ville de Cournonterral, vous pouvez contacter le CCAS de Cournonterral ccas@ville-cournonterral.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

FICHE D'INSCRIPTION - Portage de repas à domicile –

Document à compléter et à signé

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 034-213400880-20250205-CCASD2025_03-DE



Demandeur 1 :

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Téléphone :

Etes-vous bénéficiaire de l'APA OUI ☐ NON ☐ Si OUI N° DOSSIER :

En cas de tutelle :

NOM du tuteur : Téléphone :

Adresse :

Demandeur 2 :

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Téléphone :

Etes-vous bénéficiaire de l'APA OUI ☐ NON ☐ Si OUI N° DOSSIER :

En cas de tutelle :

NOM du tuteur : Téléphone :

Adresse :

Adresse exacte du domicile (lieu de livraison) :

Indications supplémentaires (localisation précise du domicile, descriptif de la maison, codes)

Personnes de confiance à contacter en cas de problème :

Famille (Nom, prénom, lien de parenté, adresse, téléphone) :

Et/ou Voisin (Nom, prénom, adresse, téléphone) :

Médecin traitant :

Avez-vous : Aide-ménagère ☐ Auxiliaire de vie ☐ Télé Alarme ☐

Repas : indiquez le nombre de repas par jour (1 repas par bénéficiaire) de consommation des repas :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Nombre de repas							

Date de consommation du 1^{er} repas : / / 20..... **Attention, prenez en compte qu'une fois le dossier complet, le délai nécessaire pour la mise en place du service est d'une semaine.**

Date : / /

Signature